

Biodiversité

La ville possède 412 hectares de patrimoine végétal et aquatique (36,8 % de la superficie totale de la ville) qui offrent à ses habitants un cadre de vie unique aux portes de Paris, avec des espaces de respiration exceptionnels dans une zone majoritairement urbanisée

La biodiversité apporte des biens et des services innombrables et pour la plupart irremplaçables. Or, la moitié des espèces vivantes pourrait avoir disparu d'ici un siècle selon les experts scientifiques.

Il est donc urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver notre diversité biologique et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Cela demande des modifications des comportements, ainsi que des choix économiques et politiques forts.

La révision du [Plan local d'urbanisme](#) de la ville qui a débuté fin 2021 s'attache en particulier à **protéger et à valoriser les espaces naturels présents sur le territoire communal** comme support de biodiversité (Bords d'Oise, Bois de Cergy, coulées vertes, coteaux boisés...) et leurs continuités écologiques.

Les espèces rares à Cergy

Cergy dispose d'une base de données conséquente avec près de **3 700 espèces recensées depuis 2011**. Parmi elles, des espèces (oiseaux, insectes et plantes) qualifiées de rares à très rares.

Scarabée rhinocéros européen

Pic mar

Orchis négligé

Papillon le Némusien

Torilis à fleurs glomérulées

Aigrette garzette

Faucon hobereau

Grande Aigrette

Martin-pêcheur d'Europe

Les actions de la ville pour préserver la biodiversité

La ville de Cergy poursuit ses efforts pour préserver la biodiversité avec notamment :

Les espaces naturels sensibles

Créé par les Départements, les espaces naturels sensibles sont des espaces susceptibles :

- De présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- D'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;
- De faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- D'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Depuis 2002, le Conseil départemental du Val-d'Oise a délégué aux communes la gestion et l'entretien des espaces naturels sensibles . **La superficie totale des terrains classés espaces naturels sensibles « Boucles de l'Oise » représente aujourd'hui environ 750 430 m².**

Depuis les années 2000, la ville de Cergy poursuit sa politique d'acquisition des propriétés situées en périmètre d'espaces naturels sensibles .

Chiffres-clés :

- Poursuite de la politique d'acquisition de terrains en bords d'Oise (Espaces Naturels Sensibles).
- 2,5 ha de classés espaces naturels sensibles acquis par la ville.

Le fauchage tardif

La ville et l'agglomération ont choisi de pratiquer un fauchage tardif pour protéger la biodiversité.

Le fauchage tardif est une méthode de gestion des espaces verts qui consiste à faucher 2 fois par an, en juillet et en octobre. Un matériel spécifique de fauchage est utilisé pour protéger les insectes et couper en laissant un minimum de 10 cm de hauteur de tige. Le fauchage s'effectue par le centre pour faciliter la fuite des insectes. Certaines zones sont épargnées pour favoriser le maintien de la faune.

Quels sont les avantages ?

- Le fauchage tardif permet à la flore de s'épanouir durant tout le printemps et l'été.
- Les plantes peuvent effectuer leur cycle, grainer et se reproduire.
- Les espèces animales peuvent y trouver refuge et nourriture.

En bref, cette pratique permet un équilibre durable et naturel de la faune et la flore.

Le zéro phyto

Depuis 2019, la ville s'est engagée dans la démarche « **Zéro Phyto** » à la suite du Grenelle de l'environnement interdisant l'usage des produits phytosanitaires – sauf pour les cimetières et les terrains synthétiques.

Deux méthodes alternatives ont déjà été mises en œuvre :

- **Le brûleur à gaz** pour les trottoirs et les voies piétonnes,
- **Le désherbeur à eau chaude** par projection de vapeur pour les « mauvaises herbes ».

Le cimetière sera quant à lui semé d'**un gazon léger et d'un fleurissement** entre les tombes pour empêcher la pousse des plantes adventices (plantes parasites non semées).

Même si certains habitants peuvent être déstabilisés de voir réapparaître de la végétation sauvage dans les rues, cette gestion différenciée des espaces verts est **un enjeu pour la santé et l'environnement**, avec à la clé un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.

L'éco-pâturage

L'éco-pâturage est une technique écologique d'entretien des espaces verts utilisant le pâturage d'herbivores, limitant ainsi l'usage d'engins et de désherbants.

Cette pratique s'inscrit dans la stratégie de la ville qui n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts depuis 2019.

Cette solution écologique présente de nombreux avantages parmi lesquels :

- La préservation et le développement de la biodiversité ;
- La lutte contre les espèces végétales invasives ;
- La suppression des produits chimiques dans l'entretien des espaces verts ;

- La réduction des nuisances sonores et des déchets verts à la source ;
- La sensibilisation des habitants aux pratiques de »gestion différenciée » des espaces verts ;
- La création de lien social notamment lors de la transhumance (lorsque les brebis quittent la ferme et se dirigent vers la ville).

Des **moutons de race ancienne Solognote de la ferme d'Ecancourt** s'installent ainsi à Cergy toute l'année, afin d'entretenir naturellement :

1. le verger de l'avenue du Centaure
2. la promenade des Deux-Bois
3. le bois de La Justice (quartier Coteaux)
4. les bords d'Oise, le long de la rue Pierre-Vogler
5. le parc de la [Maison Anne et Gérard Philipe](#)

Sur le terrain en éco-pâturage situé avenue du Centaure, **de nouvelles espèces sont apparues depuis 2018**. Elles présentent un réel intérêt pour la biodiversité, en particulier pour les plantes, à l'image du chardon crépu, très visitées par les insectes pollinisateurs.

Chiffres-clés :

- **23 000 m²** en éco-pâturage à Cergy

Label « Villes et villages fleuris »

Depuis 2018, la ville de Cergy détient **3 fleurs**.

Ce label national récompense l'**engagement des collectivités** en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

[En savoir plus sur le label « Villes et villages fleuris »](#)

Carte interactive « Cergy, côté nature »

Repérez, en un clic, tous les espaces verts et boisés de la ville, les lieux d'écopâturage, les jardins familiaux et partagés...bref l'ensemble des lieux où s'épanouit la biodiversité à Cergy !

Documents utiles

[Cahier de jeux sur le développement durable \(pdf, 1,76 mo\)](#)